



# DELEGATION DU PERSONNEL GROUPE BESANCON FRANCHE COMTE



BNP PARIBAS

janvier 2016

## HEURES SUPPLEMENTAIRES

1734 heures déclarées dans le groupe pour l'année 2015 (DR 4477 Heures déclarées).

Ces 1734 heures représentent plus du 1/3 des heures DRE

Les représentants CFDT s'interrogent sur deux points :

- Notre groupe serait-il le seul où le sujet de la déclaration des heures est acquis ?
- le groupe est-il le seul qui fonctionne avec un manque constant d'effectif ?

## EFFECTIFS

...et la baisse continue :

**203,40 équivalents temps plein décembre 2014**

**192,70 équivalents temps plein à mi- année**

**185,70 ETP en décembre....**

Lors de nos tournées nous constatons que les agences et les services sont en sous-effectifs permanents entraînant la souffrance des collaborateurs et le mécontentement de la clientèle.

Nous alertons régulièrement la direction sur les conséquences de cette baisse constante qui conduit bien souvent à laisser des sièges fonctionner en surcharge de travail de longues semaines, voire des mois, l'insuffisance du nombre de CRC disponibles ne permet pas de pallier à cette situation.

Les RSC sont très souvent appelés à remplir la fonction de remplacement et donc ne peuvent, à leur tour, accomplir pleinement leur mission première qui est pour le coup remis à plus tard...

Les suppressions de postes annoncées dans le cadre de Préférence Clients (essentiellement un poste dédié à l'accueil dans chaque agence) ne sont pas de nature à rassurer nos collègues qui ont le sentiment d'un employeur qui ne peut pas assurer un fonctionnement normal, un service correct à la clientèle.

## **DROITS A CONGES**

A fin décembre, 14 personnes avaient plus de 1,99 droits dans chacune des rubriques à consommer, à mettre en CET où alors à perdre définitivement.

Nous avons demandé à savoir combien d'entre eux n'auraient pu ni les prendre ni les mettre sur le CET et donc les perdre. 11 droits au total ont été perdus pour un total de 4 collaborateurs.

Que s'est-il passé pour chacun d'entre eux ? Perdre des congés ce n'est pas négligeable ?

Si vous êtes l'un de ces 4, vous pouvez contacter vos représentants CFDT afin qu'ils interviennent en votre nom pour obtenir un paiement de ces jours ou un report sur 2016.

## **SAINT CLAUDE**

L'agence de Saint Claude est aujourd'hui une agence en grande difficulté, la direction nous indique s'être engagée pour régler le sujet de Saint Claude avant le transfert sur la DR Lyon ....

Affaire à suivre....

## **DOSSIER ONE**

Les informations, consultations sont maintenant terminées, les salariés vont pouvoir être reçus afin d'envisager leur avenir dans ce nouveau groupe, cette nouvelle DR.

Vos représentants CFDT sont là pour vous aider, aussi n'hésitez pas à les contacter. N'oubliez pas que vous pouvez vous faire assister lors des entretiens individuels par un représentant du personnel.

Pas de précipitations avant de vous décider à prendre un nouveau poste, tout doit être envisagé y compris une révision salariale. Vous n'êtes pas la cause de ces modifications mais les subissez.

*Vos élus et représentants :*

*Véronique Delignette*

*Monique Choux*

*Gérard Marion*

*Omar Chaar*